

COMMUNIQUÉ

RÉSULTATS ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE POUR L'OBTENTION DU CEB 2019 – 6^e primaire

Le certificat d'études de base (CEB) en Fédération Wallonie-Bruxelles

Le CEB est le Certificat d'Études de Base délivré à la fin de l'école primaire. Pour délivrer ce certificat, une épreuve externe commune communément appelée « CEB » est organisée en Fédération Wallonie-Bruxelles pour tous les élèves concernés. **Elle a pour objectif essentiel d'évaluer équitablement et de certifier les élèves sur la base d'un même examen et d'attester, à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que les élèves ont atteint la maîtrise des compétences minimales attendues à la fin des six années d'études primaires.**

Institué par le décret du 2 juin 2006 sur les épreuves certificatives, l'épreuve « CEB » est obligatoire depuis juin 2009. Elle concerne tous les élèves de 6^e année primaire, ceux du 1^{er} degré différencié de l'enseignement secondaire et, sur décision de l'école, les élèves de l'enseignement spécialisé. Chaque année, cette épreuve porte sur le français, les mathématiques et l'éveil (histoire-géographie et sciences).

L'attribution du CEB n'a pas pour objectif d'effectuer des pronostics sur les résultats futurs de l'élève et donc n'a pas pour fonction de garantir une réussite au 1^{er} degré secondaire. Il ne constitue pas plus une mesure de la mise en œuvre des programmes par les équipes éducatives. Enfin, il ne sert pas à effectuer un classement des établissements et des élèves ; le détail des résultats obtenus par chaque école n'est d'ailleurs pas rendu public.

Conformément au décret du 2 juin 2006, l'épreuve « CEB » est conçue par des groupes de travail constitués d'instituteurs de 5^e ou 6^e primaire, de conseillers pédagogiques de nos différents réseaux d'enseignement ainsi que d'inspecteurs (un tiers pour chacun de ces groupes). Chaque groupe de travail se réfère à ce qui est défini dans les socles de compétences à atteindre au terme de la 6^e primaire. Les groupes de travail veillent également à présenter une palette de questions diversifiées, de façon à envisager l'ensemble des domaines et des compétences déterminées dans les socles. Ainsi, aucun domaine n'est privilégié ni négligé.

Les épreuves sont testées préalablement auprès de groupes d'élèves dans différents établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'en garantir la qualité.

La correction des épreuves « CEB » est organisée par les inspecteurs de l'enseignement fondamental au sein de centres de correction. Les épreuves sont corrigées selon un guide de correction commun les après-midis des jours de passation

par les titulaires de 6^e année et, pour chaque école secondaire et chaque école spécialisée participante, par un enseignant par tranche de 20 élèves.. Les inspecteurs veillent à ce qu'un enseignant n'ait pas à corriger les copies des élèves dont il a la charge.

Les résultats 2019

Les résultats communiqués portent uniquement sur les réussites des élèves de 6^e année primaire.

Ils concernent donc exclusivement les élèves qui obtiennent **au moins 50 % des points à chacune des matières évaluées** et obtiennent de facto leur CEB.

Ceux qui n'auraient pas réussi cette épreuve peuvent néanmoins se voir attribuer leur CEB par leur école puisque celle-ci garde la possibilité d'attribuer le certificat en se basant sur le dossier scolaire des élèves.

Le nombre de CEB attribués à l'issue de l'épreuve externe certificative n'est donc pas le nombre total de CEB qui sera attribué à la suite des délibérations des écoles et du traitement des recours.

Sur les 51 069 élèves de sixième primaire qui ont présenté l'épreuve externe commune « CEB » en juin 2019, 46 211 élèves l'ont réussie, **soit un taux de réussite de 90,49 %.**

La moyenne des résultats obtenus par l'ensemble des élèves est de :

- **70,98 % en français,**
- **74,47 % en mathématiques,**
- **76,18 % en éveil (histoire-géographie et sciences).**

À l'heure actuelle, les premières observations qui peuvent être formulées sont les suivantes :

- La discipline la mieux réussie est l'éveil et plus particulièrement l'épreuve d'éveil historique et géographique ;
- La discipline la moins bien réussie est le français. C'est en savoir écrire que le score est le plus bas.

En annexe et à titre indicatif, vous trouverez les résultats pour cette épreuve externe commune certificative pour les années 2010 à 2019.

Le Service général de l'Inspection ainsi que la Direction des Standards éducatifs et des Evaluations de la Direction générale du Pilotage du Système éducatif procéderont durant les prochaines semaines à l'analyse détaillée des résultats d'un échantillon représentatif. Cette analyse détaillée sera présentée aux groupes de travail de conception des épreuves futures pour en tirer les différents enseignements possibles.

Par ailleurs, la synthèse de cette analyse détaillée sera également présentée en Commission de pilotage.

L'obtention du CEB

L'élève qui réussit l'épreuve obtient automatiquement le CEB et fréquentera dès septembre prochain la première année commune de l'enseignement secondaire.

En cas d'échec ou d'absence justifiée à tout ou partie de l'épreuve, les élèves peuvent obtenir le CEB sur la base des résultats des deux dernières années scolaires. C'est l'école qui prend alors cette décision.

Les parents de l'élève auquel l'octroi du CEB a été refusé, ou la personne investie de l'autorité parentale à son égard, ont la possibilité d'introduire un recours contre ce refus.

Toutes les informations utiles relatives au recours se trouvent sur le portail de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, [enseignement.be](http://www.enseignement.be) : <http://www.enseignement.be/CEB>, onglet « recours CEB ».

La Ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns et l'Administratrice générale, Lise-Anne Hanse, remercient les enseignants, les équipes éducatives, les chefs d'établissement et les services d'inspection pour leur participation à la mise en œuvre de cette évaluation certificative commune et leur investissement à amener les élèves à la maîtrise des compétences nécessaires à l'obtention du CEB.

Plus d'informations sur le CEB sur le portail de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, [enseignement.be](http://www.enseignement.be) : <http://www.enseignement.be/CEB>

Contacts

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de l'Enseignement

Service Presse / Communication :

age.presse@cfwb.be

02 690 80 31

CEB 6^e primaire – Évolution 2010-2019

Pourcentage de réussite à l'épreuve

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------------------------|--------|--------|--------|--------|---------|---------|---------|--------|--------|--------|
| Nbr d'élèves ayant présenté l'épreuve | 46 885 | 47 098 | 48 297 | 48 859 | 47 797 | 48 479 | 48 843 | 49 706 | 51 192 | 51 069 |
| Taux de réussite | 94,9% | 91,8% | 92,1% | 96,29% | 88,54 % | 93,11 % | 91,18 % | 85,5 % | 90,63% | 90.49% |

Moyenne globale obtenue par discipline par les élèves

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------|-------|-------|-------|---------|---------|---------|---------|---------|--------|--------|
| Français | 77,3% | 73,8% | 72,1% | 78,67 % | 72,09 % | 74,56 % | 74,04 % | 70,32 % | 75,72% | 70,98% |
| Mathématiques | 75,0% | 72,6% | 75,8% | 80,93 % | 72,38 % | 75,38 % | 73,16 % | 70,73 % | 75,92% | 74,47% |
| Éveil | 79,4% | 76,4% | 79,8% | 78,39 % | 77,64 % | 78,62 % | 79,25 % | 74,66 % | 68,74% | 76,18% |

NB :

- Comme les années précédentes, les chiffres définitifs (hors recours) d'obtention du CEB, soit les résultats consolidés de l'épreuve comprenant les CEB octroyés sur décision des écoles, seront disponibles le 5 septembre 2019 sur le portail enseignement.be.

Par « résultats consolidés », nous entendons les résultats sur la base des élèves ayant présenté l'intégralité de l'épreuve.